

1er RALLYE REGIONAL DE L'HUVEAUNE

VHRS

27 et 28 Juin 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **A réception du règlement visé par la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA**

Clôture des engagements : **A réception du règlement visé par la LRSA PACA**

Parution du carnet d'itinéraire : à partir du 17 Juin 2025

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 21 juin 2025 de 09h à 12h et 14h à 17h**
et vendredi 27 juin 2025 de 08h à 13h

Vérifications administratives : le 27/06/2025 de 14h à 19h - **Salle des Fêtes de Mazaugues**

Vérifications techniques : le 27/06/2025 de 14h30 à 19h30 - **Parking Salle des Fêtes de Mazaugues**

Heure de mise en place du parc de départ : le 27/06/2025 de 15h à 20h – **Parking La Ferrage à Nans les Pins.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le 27/06/2025 à 20h00 : - **Salle des Fêtes de Mazaugues**

Publication des équipages admis au départ le :27/06/2025 à 20h30 : - **Ecole Le Ferrage à Nans**

Publication des heures et ordres de départ le :27/06/2025 à 20h30 : - **Ecole Le Ferrage à Nans**

Briefing des pilotes : **27/06/2025 à partir de 14 h après émargement au contrôle administratif**

Départ le : **Samedi 28/06/2025 à 8 h 00 Parking Le Ferrage à Nans les pins**

Arrivée le : **Samedi 28/06/2025 à 17 h 00 Parking Le Ferrage à Nans les pins**

Vérifications finales le : **Samedi 28/06 2025 - Parking Le Ferrage à Nans les pins**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats le : **28/06 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix le : **28/06/2025 à partir de 17 h 00 sur le Podium**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Marseille-Provence Métropole, en qualité d'organisateur administratif organise en collaboration avec l'Allauch Racing team en qualité d'organisateur technique les 27 et 28 juin 2025 le 1er Rallye Régional de l'Huveaune VHRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa n° 33 et sous le permis d'organiser FFSA n° 355 en date du 05/ 0 5 /2025.

Comité d'Organisation

Identique au 3 -ème Rallye Régional de l'Huveaune VHC et CLASSIC

Organisateur technique

Nom : ALLAUCH RACING TEAM – 15 RUE PIERRE AUDOUBERT – 13190 ALLAUCH

Email : allauchracingteam.organisation@laposte.net

Représenté par Monsieur Marc CONXICOEUR

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Identique au 3 -ème Rallye Régional de l'Huveaune VHC et CLASSIC

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional de l'Huveaune VHRS compte pour le challenge historique V.H.R.S de la ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025

1.3P. VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les équipages engagés seront informés de leur horaire de convocation aux vérifications administratives et techniques.

Les horaires de convocation seront mis en ligne sur **le site de l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE** au plus tard le vendredi 20 juin 2025.

Les vérifications administratives se dérouleront **le vendredi 27 juin 2025 de 14H00 à 19H00**- Salle des fêtes de MAZAUGUES.

Chaque équipage devra présenter :

- Les originaux des permis de conduire,
- La carte grise du véhicule (fournir une photocopie qui pourra servir à départager les ex-aequo)
- « Laisser-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique
- Licences en cours de validité

Pour toute demande de titre de participation à la journée, le demandeur devra impérativement fournir un certificat médical, l'autorisant à la pratique du Sport Automobile.

EN CAS DE NON PRESENTATION DE CES DOCUMENTS, LES COMMISSAIRES SPORTIFS POURRONT PRONONCER DES PENALITES ALLANT JUSQU'AU REFUS DU DEPART DE LA COURSE

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 27 juin 2025 à partir de 14H15 à 19H30 – Parking de la Salle des fêtes de MAZAUGUES.

A l'issue des vérifications, les véhicules de compétition rejoindront le Parc fermé – Parking LE FERRAGE à Nans-les-Pins, selon le parcours établi par l'organisateur.

1.3.4. UN BRIEFING ORAL SERA OBLIGATOIREMENT ORGANISE PAR LE DIRECTEUR DE COURSE, IL AURA LIEU LE SAMEDI 28 JUIN A 09H00 AU PC DU RALLYE.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **1er rallye régional de l'Huveaune VHRS** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le 16 juin 2025, à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum, toutes catégories confondues et limité à 15 voitures Maximum dans la catégorie VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

Une réduction de 40 € sur le montant de l'engagement sera accordée aux équipages composés de 2 licenciés pour la saison 2025 à l'ASA MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 16 Juin 2025, et devront être établis à l'ordre de l'association ALLAUCH RACING TEAM.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement :

- Une photocopie des licences pilote et copilote ou demande de titre de participation, ou passeport technique
- Permis de conduire pilote et copilote
- Copie de la 1 ère page du PTH ou du laisser-passer pour véhicule de régularité historique.
- Copie de la carte grise

Les concurrents doivent impérativement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie des moyennes choisies, pour la totalité du rallye : HAUTE, INTERMEDIAIRE, BASSE.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur liste d'attente.

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS.

Remboursement des droits d'engagement : idem aux règlements Moderne et VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard et aux règles spécifiques rallye VHRS.

4.1. Voitures Autorisées

Sont admises les voitures :

Le rallye de régularité VHRS est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voitures de tourisme de série jusqu'au 31/12/1996
- Voitures de Grand Tourisme (GT) jusqu'au 31/12/1996

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur, 1 triangle de signalisation avec des gilets de sécurité sont obligatoires.

4.1.2P EQUIPEMENTS

Pour la moyenne Haute, l'arceau est fortement conseillé.

Equipements de mesure libre.

4.2P EQUIPEMENTS

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent porter des casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

Cf : au règlement VHC ET CLASSIC

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Cf : au règlement VHC ET CLASSIC

5.2P PUBLICITE

Cf : au règlement VHC et CLASSIC

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Cf : au règlement VHC ET CLASSIC

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Cf : au règlement VHC ET CLASSIC

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Cf : Règlement VHC ET CLASSIC

7.1P DEPART

Le passage des concurrents VHRS se fera après le dernier concurrent moderne.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de zones de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné départ arrêté à la minute pleine.

Cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaires est libre, sachant que le premier point ne peut être placées avant 2km.

Les points stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera la même que pour les rallyes moderne et VHC.

7.5P ZONE DE REGUALRITE

3 options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité.

Dés l'engagement, les concurrents doivent opter obligatoirement pour une seule catégorie de moyenne et pour **la TOTALITE** des zones de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernées.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour les rallyes moderne et VHC doit être identique. Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti = 1 seconde de pénalité.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt les sanctions suivantes :

- **1ere infraction : le collège des commissaires appliquera une sanction sportive**
- **2eme infraction : le collège des commissaires sportifs signifiera l'exclusion de la course**

7.5.4P ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas l'itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 MN avant le départ du 1^{er} concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné se verra pénalisé de 1 800 points (égale à 30 MN puisque 1seconde égale 1point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le CH au départ d'une zone de régularité.

Pour être classé, le concurrent doit avoir passé le dernier CH du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape, avec la prise d'un nouveau carnet de bord.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppée avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. L'ordre des départs et les résultats des épreuves seront établis et affichés sur le panneau d'affichage officiel situé au Parc fermé et de regroupement - PARKING LE FERRAGE à NANS LES PINS.

Le classement final provisoire sera affiché le samedi 28 juin 2025, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 classement Moyenne Haute
- 1 classement Moyenne Intermédiaire
- 1 classement Moyenne basse
- 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Aucune récompense en numéraires.

Il sera attribué :

- Une coupe aux 3 premiers de chaque moyenne.
- Une coupe à la première du classement féminin.

L'ensemble des équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera sur le podium à l'arrivée finale du rallye le samedi 28 juin